

**Plan ministériel administration exemplaire du
ministère de l'éducation nationale et du ministère de
l'enseignement supérieur, de la recherche et de
l'innovation**

BILAN 2017

*Secrétariat général
Service de l'action administrative et des moyens
Sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion*

Sommaire

BILAN 2017	0
1. Introduction	2
1.1 Présentation du Plan Interministériel Administration Exemplaire	2
1.2 Les 10 indicateurs socles et les 2 indicateurs ministériels	2
Tableau récapitulatif des indicateurs	3
1.3 Synthèse des bilans précédents	3
1.4 Contexte du PMAE 2017	4
2. Le bilan 2017 du PMAE 2015-2020	4
2.1 Axe 1 - Economies d'énergie	4
2.2 Axe 2 - Mobilité durable	6
2.3 Axe 3 - Economie des ressources et réduction des déchets	7
2.4 Axe 4 - Préservation de la biodiversité	9
2.5 Axe 5 - Responsabilité sociale de l'Etat	11
3. Conclusion.....	12
3.1 Progrès constatés	12
3.2 Recommandations	12
4. Annexe 1 Tableau des indicateurs du PMAE	13
5. Annexe 2 Liste des correspondants Etat exemplaire.....	15
6. Annexe 3 Bilan 2015, 2016, 2017 des PMAE	

1. Introduction

1.1 Présentation du Plan Interministériel Administration Exemplaire

La démarche « *Etat exemplaire* » a été initiée par une circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 visant à intégrer les objectifs de développement durable dans le fonctionnement des administrations, en ciblant des axes prioritaires (efficacité énergétique des bâtiments, achat public « *responsable* », modes de transports...) au moyen de plans d'action (objectifs/indicateurs) et de comptes rendus annuels.

La circulaire du 17 février 2015 relative à l'instruction du plan ministériel administration exemplaire (PMAE) bâti pour la période 2015-2020 s'inscrit dans la continuité des actions mises en place et développées depuis 2008. Le PMAE a été élaboré en 2015 afin d'accroître la crédibilité et l'image des administrations et des opérateurs de l'Etat en matière d'éco responsabilité.¹ Sa mise en œuvre permet de mesurer chaque année les performances des ministères en matière de développement durable. Le commissariat général au développement durable rédige un rapport annuel qui a pour but de mettre en évidence les progrès des différentes administrations par rapport au PMAE et de diffuser les bonnes pratiques.

1.2 Les 10 indicateurs socles et les 2 indicateurs ministériels

De manière prioritaire les quatre enjeux de la circulaire de 2015 sont :

1. les économies d'énergie ;
2. la mobilité durable ;
3. les économies de ressources et de réduction des déchets ;
4. la préservation de la biodiversité.

Les aspects sociaux et sociétaux sont traités dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée dans les bilans sociaux.

¹Circulaire n°5769/SG du 17 février 2015 relative à l'instruction du plan interministériel administration exemplaire pour l'environnement 2015-2020.

Tableau récapitulatif des indicateurs

0. Procédure	1. Assurer le suivi du plan d'action interministériel d'administration exemplaire (indicateur calculé par le CGDD)
1. Économie d'énergie	2. Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser
	3. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments
2. Mobilité durable	4. Acheter ou utiliser des véhicules propres
	5. Développer l'éco-conduite
3. Économie de ressources et réduction des déchets	6. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage
	7. Politique de maîtrise de la consommation de papier
	8. Optimiser les consommations d'eau
4. Préservation de la biodiversité	9. Développer l'alimentation biologique
	10. Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis
5. Responsabilité sociale de l'État	11. Disposition sociale dans les marchés publics
	12. Clause sociale de formation sous statut scolaire

Projets d'évolution pour les indicateurs du bilan PMAE 2018

Les indicateurs sont en cours de modification pour la période 2018-2022, par des ateliers de travail, pilotés par le commissariat général au développement durable afin de les rendre plus simples.

1.3 Synthèse des bilans précédents

Les bilans de 2015 et 2016 montrent l'engagement croissant des services académiques et de l'administration centrale pour l'amélioration de la performance énergétique avec une diversité des actions menées (sensibilisation du personnel, mutualisation des sites, construction de bâtiments performants, modernisation des équipements...). La consommation de papier a baissé de 23 % en 2016 sur l'ensemble du ministère par rapport à l'année 2015 corrélée avec d'importantes initiatives portant sur les éco-gestes au travail. Enfin, les clauses sociales de formation sous statut scolaire sont passées de 8 en 2015 à 59 en 2016.

1.4 Contexte du PMAE 2017

Pour ce bilan portant sur l'année 2017, la circulaire de 2015 indique que les opérateurs de plus de 250 agents sous tutelle du ministère de l'éducation nationale sont tenus de transposer le PMAE pour la première fois. Sont concernés :

- le Réseau Canopé ;
- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Ce présent document dresse le bilan au 31 décembre 2017 de l'avancement du PMAE 2015-2020 des services académiques, des opérateurs publics et établissements publics du ministère de l'éducation nationale (MEN) et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Ce bilan 2017 est établi sur la base de sources très hétérogènes ce qui rend complexe la consolidation des données pour l'établissement du bilan du PMAE au niveau des deux ministères.

2. Le bilan 2017 du PMAE 2015-2020

2.1 Axe 1 - Economies d'énergie

D'après les indicateurs interministériels administration exemplaire, l'évaluation des économies d'énergie repose sur deux objectifs principaux :

- o la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- o l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Par rapport à la **maîtrise des émissions de GES**, il a été demandé aux services académiques d'indiquer :

- le nombre de bilans GES qu'ils ont réalisés ;
- le nombre de bilans GES qui affichent une baisse des émissions.

Parmi les services académiques ayant réalisés un bilan GES, les académies de Lille et de la Réunion affichent une baisse des émissions. Sur les 37 bilans réalisés par l'académie de Lille, 25 bilans GES montrent une baisse équivalant à 67,6 %.

Par rapport à l'**amélioration de la performance énergétique des bâtiments**, les services académiques ont dû renseigner :

- leur consommation d'énergie ;
- leur surface hors œuvre nette (SHON) ;
- leur surface utile brute (SUB).

Une comparaison entre les services académiques sur cet indicateur ne serait pas pertinente car les données fournies ne sont pas suffisamment complètes.

En revanche, les principales actions des services académiques identifiées comme permettant de maîtriser leurs consommations d'énergie sont :

- l'installation d'éclairages basse consommation ou de LED (académies de Caen, Corse, la Réunion, Lille, Rennes) ;
- l'installation d'éclairage solaire des espaces extérieurs (académie de la Réunion) ;
- l'installation de brasseurs d'air pour réduire le recours à la climatisation (académie de la Réunion) ;
- la mise en place de détecteurs de mouvement (académies de Corse, Rennes, Rouen) ;
- l'amélioration des installations de chauffage et d'optimisation des systèmes de chauffage (académies de Caen, Lille) ;
- le suivi de la consommation du chauffage et de la climatisation (académies de Caen, Lille) ;
- la rénovation des bâtiments vétustes et la construction d'un bâtiment plus performant avec une meilleure isolation et des pompes à chaleur (académie de Lille) ;
- l'optimisation de la performance des bâtiments (académies de Lille, Rennes) ;
- la sensibilisation du personnel (académie de Caen) ;
- la mise en place d'une gestion technique de bâtiment (GTB) pour réaliser des économies d'énergie (site Sorbonne académie de Paris) ;
- réfection des huisseries avec la pose de fenêtres en aluminium et double vitrage au lieu du bois et du simple vitrage (académie de Poitiers).

L'académie de Caen

L'académie de Caen a mis en place un plan de maîtrise énergétique pour la période 2015 - 2020. Ce plan recense toutes les actions mises en œuvre par les services de l'académie.

Il a pour objectif de répondre à deux enjeux :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- maîtriser la consommation sans altérer l'efficacité des services ;

L'académie a entrepris un suivi de la consommation de chauffage, d'électricité et d'eau sur les principaux sites depuis 10 ans.

L'académie de Caen a mis en place notamment les actions suivantes :

- recensement des appareils électriques personnels (les chauffages d'appoint individuels sont désormais interdits) ;
- remplacement de l'ancienne chaudière à gaz du rectorat par une autre, mutualisée avec les bâtiments du Service académique d'information et d'orientation (SAIO) et de la Direction de la formation (DIFOR) ;
- projet de remplacement des gobelets plastiques jetables par des gobelets individuels pour les agents.

Les opérations menées par l'administration centrale pour réduire sa consommation d'énergie

La facture énergétique pour l'administration centrale demeure stable et s'élève, comme en 2016, à 1,87 millions d'euros alors que la consommation toutes énergies confondues (chauffage, électricité) est en légère baisse avec 17 millions de kWh (18 Millions de kWh en 2016).

L'administration centrale a continué de développer la mise en œuvre du plan d'actions en matière de développement durable afin d'intégrer systématiquement cette préoccupation dans tous ses marchés et travaux de maintenance avec l'incorporation de critères sociaux et environnementaux. De plus, 3 opérations majeures pour réduire la consommation d'énergie de l'administration centrale sont à souligner :

- 1) les travaux de restauration des façades au 110 rue Grenelle ;
- 2) les travaux de rénovation thermique sur le site Descartes et le bâtiment Foch ;
- 3) l'installation progressive d'éclairages basse consommation et de LED sur les différents sites.

2.2 Axe 2 - Mobilité durable

Selon les indicateurs « Administration exemplaire », la mobilité durable répond à deux critères fondamentaux :

- l'achat ou l'utilisation de véhicules propres ;
- la formation des agents académiques à l'éco conduite.

La proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc est de 2,65 % soit 3 véhicules sur les 113 qui ont un an ou moins, d'après les données ALD.

9 académies ont organisé des formations à l'éco conduite.

Les mesures principales mises en place pour favoriser la **mobilité durable** sont les suivantes :

- le développement de visioconférences (administration centrale) ;
- la mise à disposition d'abris à vélo pour les agents (académie de Caen, Lyon) ;
- l'attribution de places de parking aux agents s'engageant dans une démarche de covoiturage (académie de Lille) ;
- la maîtrise des dépenses de déplacement avec l'élaboration de bilans annuels des déplacements, l'information auprès des agents de la politique de gestion des frais de mission (académie de Caen) ;
- la mutualisation du parc automobile (académie de Caen) ;
- le développement du covoiturage (académie d'Orléans-Tours) ;
- proposition d'entretiens de recrutement à distance via skype (académie de Poitiers).

La flotte automobile de l'administration centrale

La flotte automobile de l'administration centrale est composée de 73 véhicules dont **9,6 % de véhicules propres**. Au cours de l'année 2017, sur les 7 véhicules mis en circulation, 2 étaient à faibles émissions (28,6 %).

Les actions de l'administration centrale pour favoriser la mobilité durable

- 1) *les déplacements temporaires à l'initiative de l'administration centrale* : le montant des dépenses réalisées s'élève à 2,76 M€ en 2017 (contre 2,87 M€ en 2016), soit **une baisse de 3 %**. Le nombre de missions 2017 s'élève à 9 843 (contre 10 175 en 2016). Cette décre de 3 % concerne principalement les déplacements en métropole.
- 2) **499 visioconférences** ont été organisées par l'administration centrale en 2017.

2.3 Axe 3 - Economie des ressources et réduction des déchets

Le volet économie de ressources et réduction des déchets comporte trois indicateurs :

- la prévention des déchets et le recyclage ;
- la maîtrise de la consommation de papier ;
- la maîtrise de la consommation d'eau.

Concernant **la prévention des déchets et le recyclage**, les services académiques ont dû communiquer des informations sur :

- la réalisation d'une collecte sélective ;
- le nombre de restaurants administratifs avec :
 - le tri des bio-déchets ;
 - une collecte sélective.

Concernant **la réalisation d'une collecte sélective**, quasiment la totalité des services académiques ont mis en place le tri sélectif pour séparer la collecte de papier et de carton des autres déchets.

Parmi les services académiques et opérateurs de l'éducation nationale ayant répondu et ayant au moins un restaurant administratif, le tri des bio-déchets est effectué dans l'académie de Caen et sur un site de l'administration centrale. Certains services académiques ont pris des mesures supplémentaires dans la gestion de leurs déchets :

- le remplacement des gobelets plastiques par des gobelets individuels pour les agents (académie de Caen) ;
- la collecte des piles (académies de Lyon, Poitiers) ;
- le recyclage de biens d'ameublement (académies de Caen, Nice) ;
- le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels (académies de Corse, Orléans-Tours) ;
- l'installation de lombricomposteurs (académie de Paris) ;
- la mise en place d'un bac de brouillon réutilisable (académie de Poitiers).

Focus sur l'administration centrale et le recyclage des déchets

En 2017, **100 tonnes de déchets industriels banals** (DIB) ont été collectés sur les sites du ministère de l'éducation nationale. Il s'agit de déchets sans valeur ajoutée et non recyclables :

- restes de repas (sauf sur le site Dutot avec la mise en place du bio-déchet) ;
- bouteilles plastiques, gobelets...

Les volumes des principaux déchets ayant été recyclés et possédant donc une valeur ajoutée sont :

- 7,5 tonnes de papiers, journaux et cartons ;
- 750 kilos de verre ;
- 525 kilogrammes de matériels électriques.

Des tests concernant la mise en place de bornes d'apport volontaire dans certains sites de l'administration centrale afin de remplacer les poubelles individuelles de bureau sont en cours. Cette mesure permettrait de développer les habitudes de tri au sein du ministère et de réduire la pénibilité des conditions de travail des agents chargés du nettoyage des bureaux.

Concernant l'enseignement supérieur, pour les 9 premiers mois de 2017 :

- 9,85 tonnes de cartons ont été collectées ;
- 2,34 tonnes de pilons ont été collectées ;
- 3,84 tonnes de papier ont été triées et valorisées pour un montant de 1 240 €.

A noter que le coût de la destruction du pilon a fortement chuté depuis 2014 suite à la mise en place du nouveau marché. Par ailleurs, la valorisation d'une tonne de pilon se chiffre à 70 € la tonne.

En 2017, la démarche concernant la collecte de verre a permis de recycler 87 conteneurs de 660 litres.

Concernant **la maîtrise de la consommation de papier**, les services académiques ont dû indiquer la part du papier recyclé dans les achats de papier (elle est à ce jour négligeable car le papier recyclé n'a été introduit dans les références que le 1er avril 2017).

Nombre de ramettes consommées		Pourcentage d'évolution par rapport à 2015
2014	636 000	
2015	594 800	- 6,5 %
2016	458 850	- 22,86 %
2017	357 287	- 40 %

Le marché national de papier à usage bureautique pour les services centraux et déconcentrés des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation prévoit que **100 % du papier acheté est issu de forêts gérées**

durablement et certifiées (Forest Stewardship Council (FSC) ou Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)).

Remarque : le recours au papier recyclé dans la politique d'achats a été renforcé, afin de respecter l'obligation d'utiliser **au moins 25 % de papier recyclé à compter du 1er janvier 2017**, 30 % en 2018, 35 % en 2019, pour arriver à 40 % à compter du 1er janvier 2020².

Les principales mesures que les services académiques ont prises pour maîtriser leur consommation de papier au cours de l'année 2017 :

- la réduction de l'usage de la couleur (académies de Caen, Lille) ;
- la suppression des photocopieurs individuels (académies de Lyon, Orléans-Tours) ;
- la mise en place de copieurs multifonctions par pool d'utilisateurs (académies de Caen, Orléans-Tours, la Réunion) ;
- l'impression recto-verso paramétrée par défaut (académies de Corse, la Réunion, d'Orléans-Tours, Nice) ;
- la mise en place d'un système d'impression par badge (académie de la Réunion) ;
- la dématérialisation des procédures (académies de Caen, Lille, Rouen) ;
- la sensibilisation du personnel sur la consommation de papier (académie de Lille).

Focus sur la consommation de papier à l'administration centrale

La politique de maîtrise de la consommation de papier est étroitement liée à la politique d'impression du ministère qui s'est caractérisée par la réduction du nombre de points d'impression avec le déploiement du marché SOLIMP depuis 2011 (et poursuivi avec le marché SOLIMP 2), ainsi que la programmation par défaut des tirages en recto-verso et en noir et blanc.

Concernant **la maîtrise de la consommation d'eau**, plusieurs actions sont à souligner :

- le suivi de consommation en eau (académie de Caen, Lille) ;
- l'installation de robinets à détecteurs automatiques, boutons poussoirs, mitigeurs (académie de Caen, la Réunion, Orléans-Tours, Rennes) ;
- arrosage limité de façon écoresponsable des espaces verts (académie de Lille).

2.4 Axe 4 - Préservation de la biodiversité

La préservation de la biodiversité est appréciée selon trois critères :

- le nombre de sites avec au moins un espace vert ;
- le nombre de sites avec une gestion écoresponsable d'au moins un espace vert ;
- le nombre de marchés d'entretien des espaces verts ayant une clause de gestion écoresponsable.

² Article 79 de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

La majorité des services académiques disposent au moins d'un **espace vert**. Neuf services académiques ont **une gestion écoresponsable des espaces verts** (académies de Lille, Caen, Corse, Lyon, Orléans-Tours, la Réunion, Martinique, Paris, Poitiers) auxquels il faut ajouter le réseau Canopé. La gestion écoresponsable peut prendre plusieurs aspects :

- l'interdiction de produits phytosanitaires (académies de Caen, Orléans-Tours, Lille, Nice) ou très peu utilisés (académie de la Réunion) ;
- la limitation de l'arrosage des espaces verts (académie de Lyon) ;
- le compostage (académies de la Réunion, Lille, Lyon) ;
- la mise en place de ruches (académie de Paris).

Quatre services académiques ont un marché d'entretien des espaces verts avec une clause de gestion écoresponsable (les académies de Caen, Corse, Lille, Orléans-Tours) auxquels il faut également ajouter le réseau Canopé.

Les actions de l'administration centrale pour favoriser une gestion écoresponsable

Depuis 2012, l'entretien des espaces du MEN et du MESRI est effectué dans le cadre d'un **marché éco et socio-responsable** qui vise à rationaliser la gestion et l'entretien des espaces verts et non bâtis pour en diminuer les impacts environnementaux, notamment en termes de ressources en eau et de biodiversité et qui comprend une **clause sociale d'insertion**. Le marché a été reconduit début décembre 2016. Ce mode d'entretien plus écologique se traduit notamment par :

- 1) une diminution jusqu'à l'élimination des produits phytosanitaires ;
- 2) la gestion différenciée des espaces verts : le compostage, des méthodes d'arrosage économes en eau, l'usage de techniques alternatives (désherbage, fréquence des tontes, paillage, utilisation d'auxiliaires de lutte biologique (coccinelles, oiseaux)...).

Il existe au sein de l'administration centrale deux sites pilotes :

- la poursuite des actions dans le cadre du développement durable sur le site Descartes telles que le paillage de nouveaux massifs, la refonte totale de la prairie fleurie et son extension à un massif supplémentaire afin de permettre une floraison plus tardive et plus importante ;
- la plantation d'une haie bocagère, d'une prairie fleurie, de végétations extensives, le recours au paillage et aux graminées et l'installation d'un Hôtel à insectes sur le site Dutot.

Depuis 2015, au Carré Suffren, un projet de rénovation des espaces verts « *Jardins vivants* » a été mis en œuvre afin de réaménager les espaces verts du site avec l'objectif de mieux accueillir et préserver la biodiversité. Le projet "Jardins vivants" a privilégié des végétaux indigènes réclamant peu d'eau et favorisant la vie d'une faune plus variée :

- des prairies naturelles (favorables aux pollinisateurs sauvages) ;
- la présence d'arbustes et de fruitiers accessibles aux occupants (pommiers, groseilliers, cassis, noisetiers...);
- et la création d'un mur végétalisé.

2.5 Axe 5 - Responsabilité sociale de l'Etat

La responsabilité sociale de l'Etat est analysée selon deux critères :

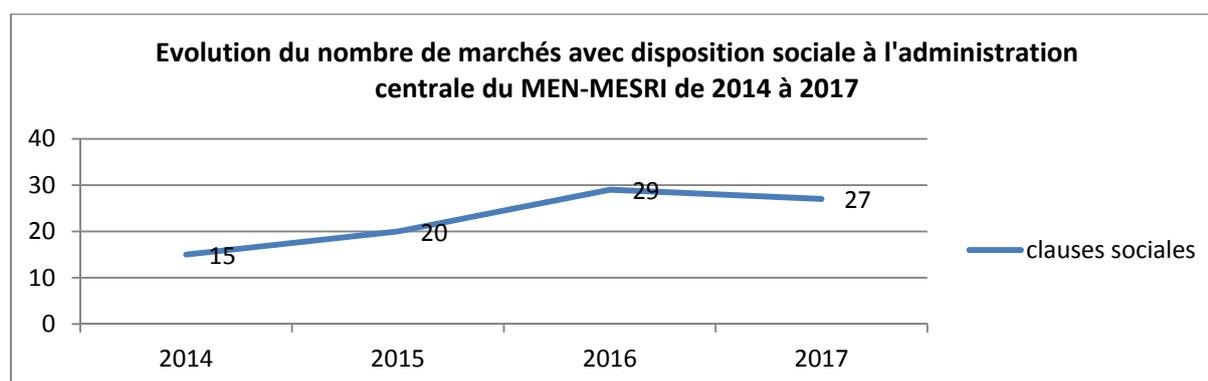
- le pourcentage de marchés de 90 000 € HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020 ;
- le nombre de marchés ayant intégré une clause sociale de formation sous statut scolaire.

En matière de responsabilité sociale de l'Etat, il convient de signaler l'action suivante :

- les marchés locaux contiennent tous une clause « jeunes décrochés » pour l'académie de Rouen ;
- les acheteurs nationaux et académiques des MEN et MESRI ont notifiés 400 marchés dans la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) en 2017, dont 99 comportent une dimension sociale (78 en conditions d'exécution, 15 en critères d'attribution, 2 marchés réservés aux EA-ESAT (établissements adaptés - établissements et services d'aide par le travail), 3 marchés réservés au SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) et 1 marché réservé à l'ESS (économie sociale et solidaire)) :
 - six académies intègrent des clauses sociales dans leurs marchés (académies de Lille, Nice, Caen, Lyon, la Réunion, Orléans-Tours) ;
 - au niveau de l'administration centrale, sur 47 marchés notifiés dans PLACE en 2017, 27 comportent une clause sociale (2 critères d'attribution et 25 conditions d'exécution), ce qui représente 57% des marchés notifiés.

En comparaison avec les chiffres des années précédentes, le nombre de clauses sociales de la mission des achats tend à se stabiliser, alors même que le nombre de marchés notifiés diminue :

Nombre de clauses sociales de la mission des achats		
2014	15	18,5 % des marchés notifiés comprennent une clause sociale
2015	20	17,2 % des marchés notifiés comprennent une clause sociale
2016	29	26,8 % des marchés notifiés comprennent une clause sociale
2017	27	57 % des marchés notifiés comprennent une clause sociale



3. Conclusion

3.1 Progrès constatés

Le plan ministériel Administration exemplaire a insufflé une dynamique positive auprès des académies et des opérateurs de l'éducation nationale afin de développer les bonnes pratiques.

Les aménagements consistant à employer un éclairage LED ou des robinets moins consommateurs d'eau (boutons poussoirs et mitigeurs) se sont accrus cette année, tout comme l'isolation thermique (110 rue de Grenelle).

Si la part de véhicules réputés propres a considérablement chuté cette année, cela s'explique par l'abaissement du seuil de CO₂, qui est désormais à 60 grammes par kilomètre. Cette restriction a eu pour conséquence de sortir les véhicules hybrides des véhicules à faibles émissions (VFE).

Enfin les marchés comportant des clauses sociales sont en augmentation :

- 2016 : 71 marchés notifiés dans PLACE, soit 16,1 % du total des marchés ministériels ;
- 2017 : 99 marchés notifiés dans PLACE, soit 24,75 % du total des marchés ministériels.

3.2 Recommandations

Pour renforcer l'implication du ministère en matière de développement durable, il faudra développer les actions suivantes :

- encourager l'achat de véhicules électriques ;
- généraliser la gestion écoresponsable des espaces verts ;
- favoriser l'accès aux formations de l'Institut de formation de l'environnement (IFORE).

4. Annexe 1 Tableau des indicateurs du PMAE

Economies d'énergie

1. 1. Connaître les émissions de GES pour les maîtriser	Nombre de BEGES réalisés
	Nombre de BEGES affichant une baisse des émissions de GES
1. 2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments	Consommation d'énergie <u>finale</u> agrégée de l'ensemble des bâtiments occupés par les services sur l'année écoulée (en kWh)
	Consommation d'énergie <u>primaire</u> rapportée à la surface de l'ensemble des bâtiments occupés par les services sur l'année écoulée (en kWh/m ²)

Mobilité durable

2. 1. Acheter ou utiliser des véhicules propres	Proportion de véhicules à faibles émissions acquis lors du renouvellement du parc rapportée la totalité des véhicules acquis au cours du renouvellement du parc hors véhicules de plus de 3,5 tonnes (en %)
	Taux de véhicules à faibles émissions dans le parc rapporté à l'ensemble des véhicules en parc (en %)
2. 2. Développer l'éco conduite	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite
2. 3. Limiter les déplacements temporaires	Nombre de réunions organisées par vos services en audio et en visioconférence sur l'année écoulée

Economie des ressources et réduction des déchets

3. 1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	Quantité de déchets qui ne seront pas valorisés rapportée au nombre d'agents (en kg/agent)
	Quantité de déchets collectée en vue de leur réemploi et de leur recyclage par type de collecte à disposition des agents et des services gestionnaires (papier, carton, verre, métal, biodéchets, DEEE et biens d'ameublement) : - collecte de papier : ... kg - carton : ... kg
	Taux de restaurants administratifs réalisant la collecte des bio-déchets rapporté à l'ensemble des restaurants administratifs (en %)
3. 2. Maîtriser la consommation de papier	Evolution de la consommation de papier par rapport à l'année n-1 (en %)
	Taux d'achat de papier issu de forêts gérées de manière durable (en %) et de papier recyclé rapportés à l'ensemble des achats de papier (en %)
3. 3. Optimiser les consommations d'eau	Consommation d'eau dans les bâtiments occupés par les services sur l'année écoulée (en m ³)

Préservation de la biodiversité

4. 1. Développer l'alimentation biologique	<i>Taux des achats de denrées alimentaires biologiques rapporté à l'ensemble des achats de denrées alimentaires (en %)</i>
4. 2. Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis	<i>Taux des sites ayant une gestion éco-responsable des espaces verts rapporté à l'ensemble des sites disposant d'au moins un espace vert (en %)</i>

Responsabilité sociale de l'Etat

5.1. Intégrer une disposition sociale dans les marchés publics	<i>Taux des marchés de 90k€ HT et plus comprenant au moins une clause sociale au sens du Plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020 rapporté à l'ensemble des marchés de 90k€ et plus (en %)</i>
5.2. Intégrer une clause sociale de formation sous statut scolaire dans les marchés publics	<i>Taux des marchés publics qui incluent une clause sociale de formation sous statut scolaire (en %) et nombre d'heures de formation réalisées en entreprise</i>

5. Annexe 2 Liste des correspondants Etat exemplaire

Nom	Prénom	Structure	Téléphone	Service
JEAN	BERNARD	Ad. centrale EN	05 49 49 25 12	ESENER chef du bureau de l'accueil des stagiaires, du patrimoine immobilier et du service intérieur
LAPLANTE	SYLVIE	Ad. centrale EN	511 94	SAAM C3 département action patrimoniale
OBLET	ISABELLE	Ad. centrale EN		DGRH ESEN E Secrétariat général
VALANTIN	JEAN-MICHEL	Ad. centrale EN	535 18	DGESCO Haut fonctionnaire au développement durable
VARNAT	AGNES	Ad. centrale EN	530 43	DGRH Directrice de projet
ROUSSEAU	Olivier	Ad. centrale EN		Adjoint au sous-directeur de la logistique de l'administration centrale
BLANCHARD	OLIVIER	Ad. centrale EN	518 56	DAF A4 Bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire
LICHTLE	JEAN-XAVIER	Ad. centrale EN	510 35	SAAM achats 2 Bureau du réseau d'acheteurs et de l'assistance juridique
ALEONARD	ATHINA	Ad. centrale ESR	579 44	DGESIP B2-1 Département de la synthèse budgétaire
D'ORBIGNY	CECILE	Ad. centrale ESR	566 80	DGESIP B1-1 Département des contrats de sites
LAKROUT	NORA	Ad. centrale ESR	504 07	Assistante-DGESIP B2 Financement enseignement supérieur
BEDHIAF	NATACHA	Ad. centrale ESR	562 21	DGESIP B3-1 département stratégie patrimoniale
HOFFSCHIR	DIDIER	Ad. centrale ESR	585 93	DGRI SPFCO B5 Département de la culture scientifique et des relations avec la société
LAGRANGE	ALAIN	Ad. centrale ESR		DGRI SS RI A1 Secteur environnement, agronomie, écologie, sciences du système terre et de l'univers

Académies				
GALZY	VERONIQUE	AIX-MARSEILLE	04 42 91 70 34	Division logistique
GONTIER	VALERIE	AMIENS	03 22 82 69 01	Secrétariat division de la logistique des services académiques
OZENNE	STEPHANIE	AMIENS		Chef de la division de la logistique des services académiques.
KOCH	LISA	BESANCON	03 81 65 47 37	Responsable de service DAF 2
BREDIN	CORINNE	BESANCON	03 81 65 49 79	
SALSMANN	FREDERIQUE	BORDEAUX	05 57 57 38 21	SG adjointe pôle expertises et services
FERNANDEZ	JOSEPH	BORDEAUX		
LEYOUDEC	FLORENT	CAEN	02 31 30 16 62	Correspondant parc automobile
CLEMENT	BEATRICE	CLERMONT-FD		
SANTONI	JACQUES	CORSE	04 95 50 33 32	Chef de la division des achats, de la gestion interne et de la modernisation
PUCCI	LUIGI	CRETEIL	01 57 02 60 03	
BUIGUES	BERNARD	DIJON	03 80 44 85 22	Budget académique, déplacements et prestations sociales diverses
MAUERHAN	DELPHINE	DIJON		
MEUNIER	LAURENT	DIJON		
THIBAULT	GWENDAL	GRENOBLE		
POLENNE	MATHIEU	GRENOBLE		
CHAILLAN	ISABELLE	GRENOBLE		
COLLOMBAT	CAROLINE	GRENOBLE	04 76 74 75 96	
CUSTOS	HARRY	GUADELOUPE	05 90 48 50 84	
NESTAR	FLORENT	GUYANE	05 94 27 19 12	Affaires générales, logistique
PIERRE-MARIE	FIRMIN	GUYANE		SG
BORDELAIS	PASCAL	LA REUNION	0262 48 12 76	Chef division de la logistique
COLL-MOURNET	DIDIER	LA REUNION		
DRUELLE	NICOLE	LILLE	03 20 15 61 25	Division de la logistique
RUBIN	GAETAN	LILLE		

DEBOUDT	ERIC	LIMOGES	05 55 11 40 14	DAF achats publics et affaires générales
SOUBRIER	CHANTAL	LIMOGES	05 55 11 43 14	Pôle Chorus, frais déplacements etc...
DARRICARRERE	HERVE	LYON	04 72 80 62 98	Directeur des moyens généraux
FRANCOIS-LUBIN	COSETTE	MARTINIQUE	05 96 52 27 85	Division de la logistique et du patrimoine
JEANNE	GILLES-LEOPOLD	MARTINIQUE	05 96 52 27 81	Chef de la division logistique et patrimoine
REYMOND	PHILIPPE	MARTINIQUE		
CARPAYE	JEAN-PAUL	MAYOTTE	02 69 61 95 38	DAF, cellule marchés
BINA	MOURIDI	MAYOTTE		
JOUBERT	PASCAL	MAYOTTE		
FAVREAU-POUESSEL	MANUELA	MONTPELLIER	04 67 91 47 90	DAF pôle organisation scolaire
VELOSO	STEPHANIE	MONTPELLIER		
CAYLA	JULIEN	MONTPELLIER		
FAVRET	ESTHER	NANCY-METZ	03 83 86 23 33	DAF 5 Chef du bureau académique des achats
BASSOMPIERRE	ANNE	NANTES	02 51 86 30 15	Fonctionnement et affaires générales
OGER	MURIEL	NANTES	02 40 37 32 27	Chef de la division fonctionnement et affaires générales
VADE	CORINNE	NANTES	02 40 37 37 11	SG adjointe, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur
AUVINET	KARINE	NICE	04 92 15 47 05	Chef du service de gestion et d'optimisation des achats publics - affaires générales et financières
MITHOUT	LUC-XAVIER	NICE		
CHAMBRIER	FABIENNE	ORLEANS-TOURS	02 38 79 38 71	SG adjointe
DRUDI	LILIANE	ORLEANS-TOURS		Division de la logistique
ANTHEAUME	CHRISTIAN	PARIS	01 40 46 24 13	
PERREAU	Nicolas	PARIS		
VERNOT	REMI	PARIS	01 40 46 24 02	Affaires générales et développement durable Division de l'intendance et de la

				logistique
LE PETIT	ARNAUD	POLYNESIE FRANCAISE	689 40 47 84 04 689 89 47 84 04 33 9 72 43 48 19	Directeurs affaires budgétaires et financières
CAILBAULT	LAURENCE	POITIERS		
DIAZ	PHILIPPE	POITIERS		
DRECQ	MARION	POITIERS	05 16 52 63 77	Direction des moyens
ANGER	PASCAL	REIMS	03 26 05 68 53 06 85 88 60 52	Chef du service intérieur - Chef de la plate-forme académique des achats
VAN-DE-VIJVER	ELZA-PEGGY	REIMS		
CASANOVA	MARYLINE	RENNES	02 23 21 73 38	DAF
HULIN	ERWAN	RENNES	02 23 21 73 35	
COUTEAT	STEPHANE	ROUEN	02 32 08 91 43	Chargé de mission auprès du SGA
HALAIS	PATRICK	SIEC	01 49 12 23 58	Logistique et patrimoine
ENGELBRECHT	ALEXANDRA	SIEC		
REICHHELD- MULLER	SONIA	STRASBOURG		
FEUERBACH	GUY	STRASBOURG	03 88 23 34 34	Acheteur cellule achats
MARTY	DOMINIQUE	TOULOUSE		
BORRELLY	NICOLE	VERSAILLES	01 30 83 46 00	Pôle conseil et accompagnement des établissements et services
GALY	CLAIRE	VERSAILLES		SGA conseil et accompagnement des établissements et services

